



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2024-329

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition d'un logement situé 3 rue du Four à Sceaux au profit de l'association sportive ASAS Basket

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2024-126 relative à la convention de mise à disposition d'un logement situé 3 rue du Four à Sceaux au profit de l'association sportive ASAS Basket, pour la période du 15 avril 2024 au 15 mai 2024 puis du 15 août 2024 au 15 mai 2025,

CONSIDERANT l'avancement du projet de l'ilot Voltaire dans lequel se situe le logement occupé par l'ASAS Basket.

DECIDE de signer l'avenant à la convention pré-citée afin de mettre un terme définitif à celle-ci le 31 janvier 2025.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2024




Philippe LAURENT